



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cj moyen=0,2) et où les réseaux d'équipement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les réseaux d'équipement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :
Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- Cj global = 20%
- Cj max = 70%
- Cj max = 80%

Proposition d'aménagement :

- Conduite à redimensionner
- Pont cadre
- Réseau à créer
- Possé à créer
- Objet des mesures compensatoires
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Bassin de rétention actuel à optimiser
- Mesure compensatoire à créer
- Gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la zone

Réseau d'assainissement pluvial :

- Exutoire
- Réseau canalisé
- Réseau
- Bassins de rétention existant
- Surface de réserve des bassins de rétention existants

Éléments complémentaires :

- Cours d'eau
- Zone humide (BOTA)
- Zone humide (CDHRA)

MCL : Identifiant de la mesure compensatoire
V10 = 1420 m³ Volume de rétention (D = protection 10 ans)
S = 7,6 ha Surface desservie
Cj = 0,2 Coef

Echelle : 0 25 50 75 100

Echelle : 1:3 000

Réalisation : Avril 2019
Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial



44100 SAINT-HERBLON
Tél : 02 51 71 02 85
www.ef-etudes.fr

Le Jarrier d'Accens

